



L'AN mil huit cent dix huit, à l'Église
 Mariage pour le mois de Janvier, devant nous
 Garçon. Morel, Laveur. Maise, officier de l'état
 fille. Civil de la Commune de Glaignes, Département
 de l'Oise, Canton et municipalité de Cisy,
 sont comparus Louis Martial Lefèvre,
 âgé de vingt ans, six mois, baptisé, domicilié
 audit Glaignes, fils mineur, assisté de Pierre
 Lefèvre, papetier son père, demeurant audit
 Glaignes, sa mère étant décédée en cette
 Commune le vingt huit Aout mil huit cent
 quinze d'une part; Et Demoiselle O
 Marie Scolastique Marot, âgée de vingt
 six ans, six mois, née en cette Commune,
 Couturière, en draps, demeurante audit Glaignes,
 fille majeure de Etienne Marot, décédé en
 cette Commune le dix huit Avril mil huit
 cent sept, assistée de Marie Scolastique
 Chabot et sa mère demeurante aussi à
 Glaignes d'autre part; lesquelles nous ont
 requis de procéder à la célébration d'un mariage
 projeté entre eux, et dont les publications
 ont été faites devant la porte de l'Église.

1815

27

89

Savoir: la première le Dimanche quatre
Du présent mois à l'heure de midi et la Seconde
le Dimanche du même mois à la même heure.
Or comme opposition au dit Mariage ne nous
ayant été signifiée, faisant droit à leur
requête, après avoir donné lecture de
toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du
Chapitre six du titre du Code Civil intitulé du
Mariage, avons demandé au futur époux
et à la future épouse s'ils veulent se prendre
pour mari et pour femme: Chacun d'eux ayant
répondu séparément et affirmativement,
Déclarons, au nom de la Loi, que Louis
Martial Lefevre et la Demoiselle Marie
Scotastique Marot sont unis par le
Mariage. Ad quoi avons dressé acte
en présence d'André Chretien agissant
enquêtant aux domiciles en la Communauté
de Courmayeur, l'arrondissement de Belvoir de l'époux pour
Alexandre Bessières témoin de Jean Louis Lecomte agissant
de quarante six ans l'arrondissement de l'épouse
pour premier témoin et de Jean Jacques
Lefevre agissant de quarante ans pour
deuxième témoin de l'époux pour second témoin de l'épouse
L. M. Lefevre, après qu'il leur en a été donné
lecture et qu'ils ont signé avec nous ainsi que
de l'original. Et Marot. Pour l'arrondissement



25

Réproux, Réproux La mine de Réproux
nous ayant déclaré ne savoir signer.

Louis Martial Le fixer
de son père Christian Levasseur
almande leger
Alexandre Harot
POTIER
Morel Pasquier
maire